



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-79403>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-79403

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=31777>

Identifiant interne de la consultation : 202404081059

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Bruno Baudoux

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, et signé, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. - Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. - Copie de la délégation de pouvoir

/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant, - Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité, - Certification APSAD I17.F17 délivrée par le CNPP ou par un autre organisme membre de la Coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé les accords de reconnaissance mutuelle multilatéraux ou la présentation de références relatives à des marchés publics similaires à ceux faisant l'objet de la présente consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 19/08/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ville de Troyes - Commune

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Moyens de secours incendie dans les bâtiments communaux - Opérations de vérification de maintenance préventive et corrective des extincteurs, réseaux d'incendie et systèmes de désenfumage-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation porte sur les opérations de vérification, de maintenance préventive et corrective des moyens de secours incendie existants dans les divers bâtiments communaux ainsi que sur la création et la pose de plans d'intervention / d'évacuations et différentes signalétiques du bâtiment.-.

Lieu principal d'exécution du marché : Bâtiments communaux de la Ville de Troyes

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 220500 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot n°1 : Maintenance préventive et corrective des extincteurs et RIA

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50413200

Lieu d'exécution du lot : Bâtiments communaux de la Ville de Troyes

- **Description du lot :** Lot n°2 : Maintenance préventive et corrective des désenfumages non asservis à une alarme SSI catégorie A et B

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50413200

Lieu d'exécution du lot : Bâtiments communaux de la Ville de Troyes

- **Description du lot :** Lot n°3 : Création et pose de plans d'intervention / d'évacuations et différentes signalétiques du bâtiment : espaces attendes sécurisé, consignes incendie.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 75250000

Lieu d'exécution du lot : Bâtiments communaux de la Ville de Troyes

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Pour permettre au candidat d'apprécier au mieux les prestations à réaliser, une visite d'un échantillonnage de sites est obligatoire, pour les lots 1 et 2. Pour cette visite, les candidats devront contacter - Monsieur Nicolas HELMLINGER - Monsieur Thierry MAILLARD

Autres informations complémentaires : La consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2120-1-2, L. 123-1-1° et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique. Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes alloti avec un montant maximum annuel fixé pour chaque lot ainsi : Lot n°1 : 40 000 € HT Lot n°2 : 18 500 € HT Lot n°3 : 15 000 € HT Critères de jugement des offres : voir le règlement de la consultation. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 1 an à compter de la date de réception de l'accusé de réception de la notification par le titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois, tacitement, par période de 1 an. Sa durée ne pourra donc excéder 3 ans. Si la collectivité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire, 1 mois avant son échéance, une lettre de non reconduction en recommandé avec accusé de réception via son profil d'acheteur Xmarches.fr. L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Délais d'exécution : voir règlement de la consultation. Financement : sur le budget propre de chaque entité du groupement. Avance : sans objet. Délai de paiement : 30 jours. Défaut de paiement : intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R2192-31 du CCP, taux des intérêts moratoires : taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le 1er jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 pts. Retard de paiement : versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par retard constaté. Forme juridique de l'attributaire : Candidat unique ou groupement de candidats. Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Présentation de variante non autorisée, pas de prestation supplémentaire éventuelle prévue. Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. Possibilité d'attribution sans négociation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/07/2024